

LICENCE DE STATION DE NAVIRE N°0121A740622FAB7489
 SHIP STATION LICENCE
 LICENCIA DE LA ESTACION DE BARCO (*)

Valable jusqu'au : 31/12/2022

Validité prorogée au : 31/01/2023

Identifiant : S 1002434
 Code CIAC : SANS

M. ROUSSELIN BENOIT
 14 RUE PERIGNON
 75007 PARIS

Type de navire : PLAISANCE
 MMSI : 227 234 330
 Indicatif d'appel : FAB7489
 Nom : DELNIC
 Quartier / Immatriculation : AY E65340X

| Qté | Type d'équipement | Réf. commerciale et N° d'identification | Puiss. Ém. | Bande de fréquence |
|-----|--------------------------|---|------------|---------------------------|
| 1 | VHF FIXE ASN | ICOM IC M 411 | 25,0 W | DE 156 MHz A 174 MHz |
| 1 | VHF PORTATIVE (SANS ASN) | NAVICOM RT 330 | 5,0 W | DE 156 MHz A 174 MHz |
| 1 | AIS CLASSE B | ICOM MA 500 TR (PLAIS.) | 2,0 W | 161.975 MHz - 162.025 MHz |

Cachet de l'autorité :



A Paris, le 02/12/2021
 Le sous-directeur de la sécurité maritime
 Vincent DENAMUR

Le service dénommé « service des licences et de MMSI » met en œuvre un traitement automatisé de données personnelles vous concernant dans le cadre de l'application de la loi n° 2010-1088 du 12 octobre 2010 relative à la sécurité maritime et de la loi n° 2010-1087 du 12 octobre 2010 relative à la sécurité maritime et de la loi n° 2010-1086 du 12 octobre 2010 relative à la sécurité maritime. Ce traitement est nécessaire à la délivrance, au renouvellement, à la modification et au contrôle des licences concernées et de services de radiocommunication en mer. Les données sont collectées par le service des licences et de MMSI et sont traitées par le service des licences et de MMSI. Les données sont collectées par le service des licences et de MMSI et sont traitées par le service des licences et de MMSI. Les données sont collectées par le service des licences et de MMSI et sont traitées par le service des licences et de MMSI.

(*) Conformément au Règlement des Radiocommunications établi à la Commission de l'Union internationale des Télécommunications et notamment en vertu de l'article 1.2.1.1 du Règlement de 1979 de l'UIT-R, les stations de navires sont autorisées à émettre des émissions de radiocommunication en mer dans les bandes de fréquences indiquées dans le présent document.



LICENCE DE STATION DE NAVIRE N°0121A740622FAB7489
 SHIP STATION LICENCE
 LICENCIA DE LA ESTACION DE BARCO (*)

Validité prorogée au : 31/01/2023

Valable jusqu'au : 31/12/2022

Identifiant : S 1002434
 Code CIAC : SANS

ANFR - 0000004 - TTF - 1325821168

M. ROUSSELIN BENOIT
 14 RUE PERIGNON
 75007 PARIS

Type de navire : PLAISANCE
 MMSI : 227 234 330
 Indicatif d'appel : FAB7489
 Nom : DELNIC
 Quartier / Immatriculation : AY E65340X

| Qté | Type d'équipement | Réf. commerciale et N° d'identification | Puiss. Ém. | Bande de fréquence |
|-----|--------------------------|---|------------|---------------------------|
| 1 | VHF FIXE ASN | ICOM IC M 411 | 25,0 W | DE 156 MHZ A 174 MHZ |
| 1 | VHF PORTATIVE (SANS ASN) | NAVICOM RT 330 | 5,0 W | DE 156 MHZ A 174 MHZ |
| 1 | AIS CLASSE B | ICOM MA 500 TR (PLAIS.) | 2,0 W | 161.975 MHZ - 162.025 MHZ |

Cachet de l'autorité :



A Paris, le 02/12/2021
 Le sous-directeur de la sécurité maritime
 Vincent DENAMUR

Le service dénommé « gestion des licences et de MMSI » met en œuvre un traitement informatisé de données personnelles vous concernant dont le responsable de traitement est l'ANFR. Ce service est en charge de la gestion des attributions des licences de station de bord, des indicatifs d'appel et des identités du service mobile maritime et du service de radiotéléphonie sur les voies de navigation intérieure (codes MMSI et ATIS). Cette gestion comprend la délivrance, la modification, le renouvellement, la résiliation et le contrôle des licences concernant les identités du service mobile maritime et fluvial. Afin de permettre la coordination et l'organisation efficace des opérations de recherche et de sauvetage en cas d'appel de détresse, l'ANFR communique à l'UIT (Union Internationale des Télécommunications : agence Suisse dont le pays est reconnu comme assurant un niveau de protection par la Commission Européenne) les informations relatives à la station de navire : MMSI, indicatif d'appel, matériel à bord quartier et immatriculation, longueur, jauge et nom de navire, par ailleurs pour les bateaux fluviaux les codes ATIS sont transmis à la commission RAINWAT (Regional Arrangement on Inland Waterways) à VNF (Voies Navigables de France) ainsi qu'à certains services des Affaires maritimes afin de leur permettre l'identification du navire et de ses utilisateurs en cas d'alerte de détresse, des données à caractère personnel (nom, prénom, adresse, coordonnées tel.) peuvent être visibles des Centres Régionaux Opérationnels de Surveillance et de Sauvetage (CROSS), des deux centres spécialisés de secours en mer (Nouvelle-Calédonie et Papeete), du FMCC (French Mission Control Center) et de services spécialisés des Affaires maritimes afin de leur permettre l'installation et l'utilisation des équipements radioélectriques décrits ci-dessus. Ce traitement repose sur l'exécution d'une mission d'intérêt public qui découle des dispositions des articles L41-1, L43 et R20-64-1 du décret n° 2016/679 du 27 avril 2016, vous bénéficiez du droit d'accès, de rectification, d'effacement, du droit à la limitation du traitement. Vous pouvez également nous transmettre des directives particulières concernant la communication de vos données à caractère personnel après votre décès. Vous pouvez exercer ces droits en contactant le délégué à la protection des données à l'adresse suivante : dpo@anfr.fr ou par voie électronique à tout moment en contactant dpo@anfr.fr.

(*) Conformément au Règlement des Radiocommunications annexé à la Convention de l'Union Internationale des Télécommunications actuellement en vigueur, et aux dispositions de l'article 11 du Règlement des Radiocommunications de l'Union Internationale des Télécommunications, la présente autorisation est délivrée pour l'installation et l'utilisation des équipements radioélectriques décrits ci-dessus.